

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **AMIENS**

Dénomination : AAD Seniors Services

n° de gestion : 2011B00886

n° d'identification : 538 191 883

n° de dépôt : A2012/000639

Date du dépôt : 14/02/2012

Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire du 02/02/2012



217851



217851

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2012/000639**
n° de gestion : **2011B00886**
n° SIREN : **538 191 883 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 14/02/2012 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

AAD Seniors Services Société à responsabilité limitée

39 avenue de la Paix Pépinière d'Entreprises Atrium 80080 Amiens -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

statuts mis à jour du 02/02/2012 (2 exemplaires)

procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 02/02/2012 (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Transfert siège social et établissement principal

Fait à Amiens, le 14/02/2012

AAD Seniors Services
SARL au capital de 8500 euros
Siège social: 2 allée du cèdre 80680 Hébécourt
RCS n°538191883 Amiens

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

14 FEV. 2012

AMIENS
80 - 02

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale extraordinaire
du 2 février 2012

L'an deux mille douze, le deux février à 14 heures, les associés de la société, se sont réunis à Hébécourt 2 allée du cèdre 80680 sur convocation du gérant en date du 2 janvier 2012.

L'assemblée est présidée par Mr WAGON Arnaud en qualité de gérant associé.

Le président constate que *tous les associés* sont présents,

à savoir :

Mr WAGON Arnaud (*propriétaire de quatre-vingt parts*) ;
Mme WAGON Valérine (*propriétaire de vingt parts*).

Total des parts présentes ou représentées : cent parts soit (*la totalité*)
(100 %) du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport du gérant ;
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- transfert du siège social ;
- modification corrélative des statuts ;

*Photocopie certifiée
conforme à l'original
Le gérant*

AV v w

- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à Hébecourt 2 allée du cèdre 80680.
A compter du 15 février 2012, il sera situé à Amiens, Pépinière d'Entreprises Atrium 39 avenue de la Paix 80080.

Cette résolution est adoptée à la majorité absolu (100 voix sur 100).

DEUXIÈME RÉOLUTION

Corrélativement à la première résolution, l'assemblée générale modifie l'article 4 des statuts comme suit :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*" Le siège social est situé à
Pépinière d'Entreprises Atrium 39 avenue de la Paix 80080 Amiens".*

Cette résolution est adoptée à la majorité (100 voix sur 100).

TROISIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont délégués au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir les formalités légales nécessaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité (100 voix sur 100).

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14 heures. 30 Ah VWV

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

M. Wagon

Ah VWV

M. Wagon